

Élections du 9 AVRIL 2013

Commission administrative paritaire (CAP)

Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD)



LE NOUVEL ESPACE STATUTAIRE (NES) :

UNE REFORME EN TROMPE L'ŒIL !

Au 1^{er} octobre 2012, nous étions, contrôleurs des affaires maritimes (CAM) droit social et administration générale, contrôleurs des transports terrestres (CTT), et secrétaires administratifs de l'équipement (SAE), tous reclassé(e)s dans le corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD), **soit 10 mois après la date limite fixée par le décret interministériel !**

Les ministres successifs, obsédés par la fusion de corps, ont laissé filer les délais pour réaliser l'impossible fusion de corps de métiers aussi différents que CAM et CTT avec la diversité des métiers des SAE. Chacun(e) d'entre nous a payé cher cette obsession ! Et ce n'est pas le complément de fin d'année 2012 de 165 € qui compense cette perte.

Le NES n'était pas la réforme que nous attendions pour la catégorie B. Le NES acte l'allongement des carrières et limite les effets des gains indiciaires en début et en fin de grille. De plus, l'administration prétendait favoriser les parcours professionnels alors qu'au bout du compte, ils deviennent des parcours d'obstacles avec 2 concours.

Enfin, dans la précipitation, l'administration met en place de **nouvelles règles de gestion 2013 inacceptables** pour notre corps des SACDD car individualisées et élitistes.

Quant à la PFR, elle ne fait que renforcer nos sentiments de confusion et d'inégalités.

Le 9 avril 2013

Votez pour les candidats FSU

SACDD de classe exceptionnelle

Monique LE GUENNECDDT des Deux-Sèvres
Claudie LALLEMANDDREAL Basse-Normandie
Olivier DROFFENIM
Marie-Louise LE COGUIECCERTU
Marguerite XUEREBDDT du Gers
Élisabeth CAYROLDDTM du Var

SACDD de classe supérieure

Catherine CHOLTUSDIRM Sud Atlantique
Anne-Marie BABLEEDREAL Bretagne
Frédéric GACHETDIRM Sud Atlantique
Denis ARTHURDTAM St-Pierre-et-Miquelon
Pilar KERRICDDTM du Morbihan
Linette BODIN-JUDEDDCSPP des Deux-Sèvres

SACDD de classe normale

Jacques CRENNDDTM du Finistère
Marie-Denise LEMOYNEParc national de la Guadeloupe
Dhoiffari SAÏD-HACHIMDEAL Mayotte
Isabelle FOULONENIM
Daniel GENOTDRIEA Ile de France
Denis BRUGEREDDTM de Loire-Atlantique (DML)

**AVEC LA FSU,
RESTONS MOBILISÉS**

Avec la FSU, vos élus porteront haut et fort les valeurs d'un syndicalisme ni corporatiste, ni réformiste mais un syndicalisme revendicatif et de proposition. Ils refuseront tout clientélisme et seront vos porte-parole en CAP.

Avec la FSU, attachée à développer l'unité syndicale, ils chercheront à favoriser les actions intersyndicales parce qu'ensemble, on est plus fort face aux directions, au ministère, au gouvernement.

QUELLE PLACE POUR LES SACDD ?

Affaires maritimes : un métier rayé d'un trait

La fusion imposée par le NES aura acté la disparition du corps des Contrôleurs de Affaires maritimes (CAM) avec une reconnaissance de technicité pour les seules spécialités maritimes techniques.

La FSU revendiquait le développement d'un corps technico-administratif, le ministère a choisi la scission du corps des CAM en intégrant les contrôleurs des Affaires maritimes de la spécialité « droit social et administration générale » dans le nouveau corps des SACDD, sans aucun égard pour leurs métiers et leur formation : la gestion des gens de mer et du navire, la formation maritime, les ressources halieutiques, l'économie maritime, le contrôle de pêches, la prévention des risques et des pollutions, la mise en place de nouvelles énergies marines...

Pire, la spécialité maritime, prévue au sein du corps des SACDD, a finalement disparu entraînant de ce fait la disparition d'épreuve en concours interne sur le domaine maritime. Et aussi avec elle toute organisation de passerelle comme il en existait entre les spécialités dans l'ancien corps.

Comment les ex-CAM DSAG ne seraient-ils pas sceptiques sur l'allégation de l'administration qui propose comme passerelle le détachement dans le corps des TSDD ?

La FSU continuera à défendre le droit à une carrière et une formation maritime et de véritable passerelle avec le corps des TSDD.

Une filière administration générale pour les SAE ! Quel mépris !

L'administration veut-elle cantonner les agents de la filière administration générale uniquement sur des fonctions dites supports ?

Cela ne correspond pas à la diversité des profils et des parcours professionnels des SAE et à leur légitimité à prétendre pouvoir évoluer sur la totalité des champs d'activité du Ministère.

La cotation de poste de la PFR a renforcé ce sentiment.

La FSU revendique l'égalité d'accès aux postes entre les corps techniques et les corps administratifs.

La FSU revendique une politique de formation continue pour prendre en compte l'évolution des métiers.

La FSU revendique que l'État maintienne une politique de recrutement à la hauteur des besoins et des missions et assurant la diversité des profils.

Et si les ministres écoutaient les avis des députés ?

En octobre 2012, le député PS Jean-Louis Gagnaire, dans son rapport budgétaire relatif à la fonction publique, fait deux constats que ne pouvons que partager :

« Si le Rapporteur spécial se félicite de la poursuite de l'objectif de fusion des corps pour faciliter la mobilité des fonctionnaires, la méthode adoptée semble plus contestable. D'une part, la fusion des corps ne s'accompagne pas de la convergence des rémunérations, des grilles indiciaires et des conditions de promotion, ce qui rend la mobilité beaucoup moins attractive.

D'autre part, les fusions de corps voulues par la RGPP ont été malhabiles et réalisées sans concertation. Ainsi, le Rapporteur spécial s'étonne de la fusion au sein d'un même corps des contrôleurs des affaires maritimes et des techniciens supérieurs de l'écologie ou encore de la fusion entre les secrétaires administratives et les contrôleurs de transports terrestres, dont les logiques métiers sont très différents. ».

Contrôle des transports terrestres : une spécificité conservée !!! Mais devenue illisible et invisible...

La fusion des corps avait pour objectif la mise en extinction des corps à très faible effectif et le regroupement de corps de métiers proches.

Le premier objectif est atteint mais le second, c'est un échec total !

D'ailleurs, pour prendre en compte les spécificités du corps des CTT, l'administration a apporté des conditions de recrutement et de promotion différents (recrutement au 2^{ème} niveau de grade, avancement 1^{er} au 2^{ème} niveau pour les agents déjà en poste). N'était-il pas plus simple de garder un corps de contrôle ?

Dans une période de contraintes d'effectifs et de création de nouvelles missions, tel que le contrôle de l'éco-taxi en 2013, les CTT auraient surtout eu besoin d'engagement sur la création de postes de CTT.

La FSU, face à la libéralisation des transports, portera la création de poste de la spécialité contrôle des transports terrestres et la reconnaissance des agents et de leurs métiers.

Grille de salaire SACDD au 1er janvier 2013

(Hors primes, supplément familial de traitement et indemnité de résidence)

SACDD de classe normale							
Echelon	Durée	INM	Trait. brut	Pension civile	CSG+CRDS	Contribution Solidarité	Salaire net
1	1 an	314	1 453,91 €	127,36 €	114,28 €	12,12 €	1 200,15 €
2	2 ans	316	1 463,17 €	128,17 €	115,01 €	12,20 €	1 207,79 €
3	2 ans	325	1 504,84 €	131,82 €	118,28 €	12,55 €	1 242,19 €
4	2 ans	334	1 546,52 €	135,48 €	121,56 €	12,89 €	1 276,59 €
5	3 ans	345	1 597,45 €	139,94 €	125,56 €	13,32 €	1 318,63 €
6	3 ans	358	1 657,64 €	145,21 €	130,29 €	13,82 €	1 368,32 €
7	3 ans	371	1 717,84 €	150,48 €	135,02 €	14,32 €	1 418,02 €
8	3 ans	384	1 778,03 €	155,76 €	139,75 €	14,83 €	1 467,69 €
9	3 ans	400	1 852,12 €	162,25 €	145,58 €	15,44 €	1 528,85 €
10	3 ans	420	1 944,72 €	170,36 €	152,85 €	16,22 €	1 605,29 €
11	4 ans	443	2 051,22 €	179,69 €	161,23 €	17,10 €	1 693,20 €
12	4 ans	466	2 157,72 €	189,02 €	169,60 €	17,99 €	1 781,11 €
13		486	2 250,32 €	197,13 €	176,88 €	18,76 €	1 857,55 €
SACDD de classe supérieure							
Echelon	Durée	INM	Trait. brut	Pension civile	CSG+CRDS	Contribution Solidarité	Salaire net
1	1 an	327	1 514,11 €	132,64 €	119,01 €	12,62 €	1 249,84 €
2	2 ans	332	1 537,26 €	134,66 €	120,83 €	12,82 €	1 268,95 €
3	2 ans	340	1 574,30 €	137,91 €	123,74 €	13,13 €	1 299,52 €
4	2 ans	348	1 611,34 €	141,15 €	126,65 €	13,44 €	1 330,10 €
5	3 ans	361	1 671,54 €	146,43 €	131,38 €	13,94 €	1 379,79 €
6	3 ans	375	1 736,36 €	152,11 €	136,48 €	14,48 €	1 433,29 €
7	3 ans	390	1 805,81 €	158,19 €	141,94 €	15,06 €	1 490,62 €
8	3 ans	405	1 875,27 €	164,27 €	147,40 €	15,64 €	1 547,96 €
9	3 ans	425	1 967,87 €	172,39 €	154,67 €	16,41 €	1 624,40 €
10	3 ans	445	2 060,48 €	180,50 €	161,95 €	17,18 €	1 700,85 €
11	4 ans	468	2 166,98 €	189,83 €	170,32 €	18,07 €	1 788,76 €
12	4 ans	491	2 273,47 €	199,16 €	178,69 €	18,96 €	1 876,66 €
13		515	2 384,60 €	208,89 €	187,43 €	19,88 €	1 968,40 €
SACDD de classe exceptionnelle							
Echelon	Durée	INM	Trait. brut	Pension civile	CSG+CRDS	Contribution Solidarité	Salaire net
1	1 an	365	1 690,06 €	148,05 €	132,84 €	14,09 €	1 395,08 €
2	2 ans	380	1 759,51 €	154,13 €	138,30 €	14,67 €	1 452,41 €
3	2 ans	395	1 828,97 €	160,22 €	143,76 €	15,25 €	1 509,74 €
4	2 ans	410	1 898,42 €	166,30 €	149,22 €	15,83 €	1 567,07 €
5	2 ans	428	1 981,76 €	173,60 €	155,77 €	16,52 €	1 635,87 €
6	2 ans	449	2 079,00 €	182,12 €	163,41 €	17,33 €	1 716,14 €
7	3 ans	471	2 180,87 €	191,04 €	171,42 €	18,18 €	1 800,23 €
8	3 ans	494	2 287,36 €	200,37 €	179,79 €	19,07 €	1 888,13 €
9	3 ans	519	2 403,12 €	210,51 €	188,89 €	20,04 €	1 983,68 €
10	3 ans	540	2 500,36 €	219,03 €	196,53 €	20,85 €	2 063,95 €
11		562	2 602,22 €	227,95 €	204,53 €	21,70 €	2 148,04 €

Pension civile : 8.76% au 1^{er} janvier 2013 contribution solidarité : 1% du salaire net
 CSG et CRDS : assiette de 98.25% du traitement brut /taux 7.5% + 0.5%

L'administration propose une gestion individualisée et élitiste du corps fondée sur les évaluations individuelles, la FSU demande que les carrières personnelles des agents s'inscrivent dans un cadre collectif tenant compte des réalités des services et des équipes de travail et **revendique la prise en compte de critères objectifs.**

Accès à SACDD CN

Liste aptitude

(Fonctionnaire de cat. C justifiant d'au moins 9 ans de services publics)

Examen professionnel (spécialité AG)

(Fonctionnaire de catégorie C justifiant de 7 ans de services publics)

Concours interne

(spécialité AG)

Concours externe

(spécialité AG)

Accès à SACDD CS

Promotion classique

Promotion TRGS (retraite)

(SACDD CN au moins 1 an dans le 6ème échelon et 5 ans de services effectifs en cat. B)

Examen professionnel (Spécialités AG)

Concours professionnel (Spécialités AG et CTT)

Concours interne (spécialité CTT)

(Fonctionnaire, 4 ans de services publics et titulaire du permis de conduire B)

Concours externe

(spécialité CTT)

(Diplôme niveau III)

Accès à SACDD CE

Promotion classique

Promotion TRGS (retraite)

(SACDD CS, 1 an dans le 6ème échelon et 5 ans de services effectifs en cat. B)

Concours professionnel (Spécialités AG et CTT)

Accès à la catégorie A

Liste aptitude

(Cat. B, 9 ans de services publics dont 5 ans dans la Cat. B)

Examen professionnel

(Corps SAE ou CTT, être en activité, 5 ans de services publics cat.B)

Concours int. et ext.

Institut régional d'administration (IRA)

La FSU revendique

Un véritable chantier de discussion sur les métiers des corps de catégorie B

- Pour la reconnaissance d'une technicité en hausse, de compétences exigées de plus en plus nombreuses sur des champs d'intervention plus larges.
- Pour la reconnaissance des corps de contrôle, d'exploitation et de leurs spécificités.
- Pour la reconnaissance de la filière administration générale et technique, en particulier, en maintenant les mêmes listes communes de mobilité (B et B+).

La reconstruction de la grille de cat. B, pour une reconnaissance des qualifications et des fonctions

- Le reclassement de tous les B dans des corps de même niveau avec les mêmes grilles et des carrières équivalentes.
- Des corps à deux grades avec un pyramidage permettant à tous d'atteindre le sommet du corps.
- Une amplitude de carrière de 1 à 2 avec un indice moyen atteint en 15 ans (aujourd'hui, la rémunération indiciaire évolue de 1 à 1,7 entre le début et la fin de carrière).

Un passage de C en B conséquent

- Ouverture d'un examen professionnel doté de postes en nombre suffisant pour le reclassement de TOUS les C faisant des fonctions de B.

Un véritable accès de B en A

- Plus de places à l'examen professionnel et à la liste d'aptitude.
- La mise place de dispositifs adaptés pour la transformation de TOUS les postes de B exerçant une fonction de A.

La PFR : ça suffit

Le 30 janvier 2013, la ministre de la fonction publique annonçait discuter d'un « *nouveau système de primes* » car « *la prime de fonction et de résultats est apparue comme le symbole de la performance individuelle et de la concurrence entre les fonctionnaires* »

Depuis pas d'info... que font nos ministres ?

Les disparités et les inégalités se sont considérablement développées depuis la mise en œuvre de la PFR. Celle-ci est une atteinte au statut et à la gestion collective et individuelle de l'ensemble des personnels. Son objectif est de mettre en concurrence les agents et de les placer en situation de dépendance « contractuelle » vis à vis de leur supérieur hiérarchique. Les agents sont les perdants de cette affaire.

La FSU revendique l'abrogation de la PFR et son remplacement par une indemnité fondée sur des critères objectifs, transparents et équitables intégrée dans le salaire indiciaire ainsi que son harmonisation avec le régime de la filière technique de nos ministères.



LA FONCTION PUBLIQUE :
UNE CHARGE ? NON, UNE CHANCE !

Chloé n'est pas un "poste". Elle exerce un métier. Du elle accueille, soigne, protège, rassure, accompagne, organise, cherche, anime, gère, ou contrôle, ses compétences sont toujours mises au service du plus grand nombre. Chloé est agent de la Fonction Publique. Elle a des idées sur la manière de rendre sa contribution encore plus efficace.

Chloé n'est pas une charge, mais une chance pour la France.

A suivre sur : facebook.com/miers.du.service.public

F.S.U. Le service public, on l'aime, on le fait avancer !

La Fonction publique et les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les personnels comme pour les usagers. Il est urgent maintenant de changer de politique !

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales passe par une place plus importante de l'État et de ses ministères, de leurs agents dans tout le pays. Elle nécessite de renforcer la qualité des services publics. Dans ce cadre, les missions ADS et ATESAT doivent être maintenues et confortées au bénéfice de la politique de l'égalité des territoires.

La FSU rappelle son opposition à une nouvelle phase de décentralisation sans bilan de l'existant.

Élections à la CAP des SACDD

Le 9 avril 2013 : Votez pour les candidats FSU